



EHESP

N° 19/2016/SG/SC/SAJ

**DECISION RELATIVE A LA COMMISSION CONSTITUEE POUR LA CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION**

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

Vu l'article L.1415-1 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L.756-2 du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des Hautes Études en Santé Publique,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Considérant que dans le cadre de la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à la conclusion de la concession de service public pour l'exploitation du service de restauration, il est opportun de constituer une Commission qui aura pour mission d'apporter à l'autorité compétente un avis sur le projet de cahier des charges et les propositions présentées par les candidats et les soumissionnaires ,

Considérant que la Commission pluri-professionnelle doit assurer la représentation à la fois des services support et des usagers (personnel et apprenants),

Considérant que les membres de la Commission devront veiller au respect des principes fondamentaux de la commande publique, et particulièrement l'égalité de traitement entre les candidats et le secret des offres et, qu'à cette fin, un engagement de confidentialité sera requis,

DECIDE

Article 1 : La Commission constituée pour la concession du service public pour l'exploitation du service de restauration est composée comme suit :

- Au titre du représentant de l'autorité décisionnelle :

Elisabeth de LAROCHELAMBERT, Secrétaire Générale

- Au titre des représentants des services supports :

Philippe BENHADDU, Directeur des systèmes d'information et télécommunications,

Céline BONNETIER, Directrice des finances et du budget,

Arnaud JEZOUIN, Responsable du service de la gestion du patrimoine et des risques,

Fabienne LEBRUN, Juriste en charge des marchés publics,

Vincent NOEL, Agent Comptable,

Sylvie PRIOUL, Responsable des affaires juridiques,

Marie RENAULT, Directrice des ressources humaines,

Béatrice ROCHEFORT, Responsable du service de gestion des équipements collectifs,

Nathalie SOURDAINE, Ingénieur Sécurité,

- Au titre des représentants des usagers (personnel et apprenants) :

Fanchon GINISTY, étudiante,
Valérie JOUET, Responsable de formation, membre du CHSCT,
Gaëlle LE GALL, Responsable du pôle formation continue état / politiques sociales et de santé,
DDFC,
Flore MOITSINGA et Jérémy CHAMBRAUD – SUSINI (suppléant), élèves,
Alain MOURIER, enseignant, responsable de la filière DH,
Michel POMMERET, Technicien systèmes et réseaux, membre du CHSCT,
Manuella POUTE, Responsable du pôle management de la qualité, ApPi.

Article 2 : Chaque membre de la Commission souscrira un engagement de confidentialité.

Rennes, le 18 novembre 2016